

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 15 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-09-01

Objet de la délibération :

REHABILITATION DES
OUVRAGES AEP -
PROPOSITION D'AVENANT DE
LA MAITRISE D'OEUVRE ET DE
MISSION COMPLEMENTAIRE
POUR LES TRAVAUX
PROJETES DANS LE
PROGRAMME 2025-2026.

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

LICTEVOUT François-Xavier

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- ☐ Sous-Préfecture
- ☐ Trésorerie de Feurs
- ☐ SAFEGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : REHABILITATION DES OUVRAGES AEP - PROPOSITION D'AVENANT DE LA MAITRISE D'OEUVRE ET DE MISSION COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX PROJETES DANS LE PROGRAMME 2025-2026.

Monsieur le Président rappelle que le marché « Accord-cadre de prestations intellectuelles à émission de bons de commande pour des opérations de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'eau potable du syndicat » a été notifié en date du 20 septembre 2021 au bureau d'étude SAFEGE pour un montant de 90 000 € HT.

Le présent avenant n°1 au présent marché a pour objet de confirmer l'accord intervenu entre l'Acheteur et le titulaire du marché public permettant d'intégrer des prestations supplémentaires non prévues au marché initial. Il permet ainsi de solder les travaux initialement prévus dans le dossier des études d'avant-projet de juin 2021 et d'arrêter le présent marché à l'élément de mission ACT.

Par ailleurs, un devis est présenté afin d'assurer la continuité des investissements décidé par le SIVAP. Il permet ainsi de solder les travaux initialement prévus dans le dossier des études d'avant-projet de juin 2021 et de lancer un nouveau marché des éléments de mission VISA à AOR. Le montant de ce devis s'élève à 35 076.22 € HT.

Les membres du bureau sont sollicités pour approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 483.98 € HT ainsi que le devis d'un montant de 35 076.22 € HT.

Où et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✱ Approuvent l'avenant 1 au marché « Accord-cadre de prestations intellectuelles à émission de bons de commande pour des opérations de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'eau potable du syndicat » d'un montant de 1 483.98 € HT, tel qu'annexé,
- ✱ Approuvent le devis d'un montant de 35 076.22 € Ht, tel qu'annexé,
- ✱ Disent que des crédits sont prévus sur le budget eau 2025,
- ✱ Autorisent Monsieur le Président à signer les signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 22 septembre 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT.


Le secrétaire de séance
Serge PERCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

